

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2022/147/1.4

Feuillet n°184

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
Terrassonnais Haut Périgord  
Noir**

**58 Avenue Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

**Date de convocation : 5 décembre 2022**

Nombre de Conseillers Communautaires	
<b>En exercice</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>30</b>
<b>Votants :</b>	<b>38</b>
<b>Pour :</b>	<b>38</b>
<b>Contre :</b>	<b>0</b>
<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Yves VERGNE, Nicole RAVIDAT DUBREUIL.

**Suppléant** : Gilles COZANET représente Dominique DURUY, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Paul AUMETTRE représente Edmond Claude DELPY, Emmanuel REBIERE représente Dominique DURAND.

**Excusés** : Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Francis AUMETTRE, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Coralie DAUBISSE, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Sabine MALARD-BOUTINAUD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD donne pouvoir à Gaston GRAND, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Marie-Claire ADOUX.

**OBJET : Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026**

La politique de la CAF a évolué vers la mise en place d'une Convention Territoriale Globale.

La CTG, nouveau cadre de toutes les interventions de la CAF sur un territoire, est une convention de partenariat co-construite entre la CAF et la Communauté de Communes, visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions, afin d'apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles. Elle comporte une extension de ces champs d'intervention : petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement et amélioration du cadre de vie, accès aux droits, accessibilité aux services... Cette nouvelle CTG se décline dans le cadre d'une approche territoriale globale qui répond au projet de territoire porté par la Communauté de Communes.

**AR Prefecture**

024-200041150-20221212-DE2022147-DE  
Reçu le 20/12/2022

Afin d'établir cette contractualisation, un diagnostic partagé, mené en partenariat avec la CAF et les différentes structures du territoire, a permis d'identifier les caractéristiques et les besoins du territoire, et d'en déduire des axes prioritaires pour les champs d'intervention à privilégier. Concrètement, la Convention Territoriale Globale définit un objectif commun, le projet social de territoire de la CCTHPN, et un cadre pour traiter de problématiques locales nécessitant une stratégie communautaire.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Le développement des services au public
- La cohérence, l'équité et la qualité des services et des équipements
- La mutualisation des idées, des moyens et le partenariat

La CAF de la Dordogne, la **Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir et les communes la composant** s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs et la stratégie qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention. Elle appuie également l'ingénierie territoriale à travers le financement d'une coordination communautaire, en charge d'animer cette CTG et les actions qu'elle propose en matière de Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, et Parentalité.

La durée d'application de la Convention Territoriale Globale est fixée pour une période de 4 ans, de 2022 à 2026.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- ÉMET UN AVIS FAVORABLE quant à la signature de la Convention Territoriale Globale avec ses 3 enjeux, sa stratégie et son programme d'actions ;
- VALIDE la proposition de la convention-cadre CTG ;
- AUTORISE M. le Président à signer tout type de document administratif se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 16/12/2022

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

**Terrassonnais**  
**Communauté de Communes**  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10  
**Haut Périgord Noir**

**Terrassonnais**  
**Communauté de Communes**  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

**Haut Périgord Noir**

**AR Prefecture**

024-200041150-20221212-DE2022147-DE  
Reçu le 20/12/2022